



Syndicat
d'Initiative
d'Ablis

FOIRE A TOUT 24 SEPTEMBRE 2017

FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM et Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email :

Téléphone :

Pièce d'identité :

Nombre de mètres retenus:

2 mètres : 10 euros

4 mètres : 20 euros

6 mètres : 30 euros

1 portant : 2 euros (le portant, limité à 1 par stand, non fourni par le SIA et dans la limite des places disponibles)

TOTAL de la participation financière : € (euros)

Date :

Signature :

Si le vendeur est un mineur (12 ans et plus) non accompagné par ses parents, prière de remplir et signer l'autorisation suivante :

J'autorise mon fils, ma fille, (Nom et prénom)

à tenir un stand, lors de la « Foire à tout » organisée par le Syndicat d'Initiative d'ABLIS, le 24 septembre 2017.

Signature :



FOIRE A TOUT

24 SEPTEMBRE 2017

Syndicat
d'Initiative
d'Ablis

REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette foire à tout, organisée par le Syndicat d'Initiative d'Ablis (SIA) se déroule le 24 septembre 2017 au gymnase d'Ablis. Elle est ouverte aux habitants d'ABLIS et des communes voisines.

- ◆ Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou avoir une autorisation signée de leurs parents lors de l'inscription.
- ◆ Ne sont pas admis les professionnels ou semi-professionnels, les stands de marchandises neuves.
- ◆ Les frais de participation s'élèvent à 5.00 € le mètre linéaire avec un maximum de 6m et de 2€ de plus pour un portant (portant standard limité à 1 par stand, non fourni par le SIA) et dans la limite des places disponibles.
- ◆ Les stands de boissons et de nourriture sont interdits sauf celui du Syndicat d'Initiative d'Ablis.
- ◆ Les emplacements sont attribués et indiqués sur place le jour de la foire à tout.
- ◆ Les vendeurs sont installés sur l'emplacement attribué qu'ils doivent respecter. Tout étalement excessif est interdit
- ◆ Tables et chaise (une seule par stand) sont fournies et installées.
- ◆ La cession de stand est interdite.
- ◆ En cas de désistement, les sommes versées restent acquises au Syndicat d'Initiative.
- ◆ Chaque exposant sera responsable de son stand et du matériel mis à sa disposition. Il devra être assuré en conséquence.
- ◆ L'ouverture **aux exposants se fera à 7h** le jour de la foire à tout. L'ouverture **au public se fera à 9h**. La fermeture sera à **17h**.
- ◆ **Les exposants pourront décharger leurs véhicules aux abords du gymnase et devront les retirer de ces abords avant 9h, impérativement**
- ◆ **En fin de Foire à Tout, l'emplacement devra être rendu dans le même état qu'au moment de l'attribution. Vous devez rapporter chez vous tout invendu. Le Syndicat d'Initiative réclamera des frais supplémentaires en cas de non-respect de cette règle.**
- ◆ En cas d'événement imprévu, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date de cette manifestation sans que les exposants puissent prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement.
- ◆ La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation du présent règlement.

✂-----

NOM - Prénom : _____

Adresse : _____

déclare avoir pris connaissance du règlement et conditions de participation à la Foire à tout du 24 septembre 2017.

A Ablis le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :